

Séance du 10 avril 2024  
Délibération N° 44-2024

En exercice : 28

Présents : 20 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Enseignement Culturel" : 18

Présents : 14 + 1 pouvoir

Date de la convocation : 27 mars 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le dix avril, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

<b>PRESENTS : TITULAIRES :</b> M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN
Mme C. GASTÉ	M. G. CRESPIN	Mme M. DENIS
M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF	M. H. DEPOUEZ
Mme K. BOISNARD	M. P. ROUAULT	Mme C. MASSART
M. K. BETTAL		
<b>SUPPLEANTE :</b> Mme Z. HERCEG GALESNE		
<b>POUVOIRS :</b> de Mme B. MILLET à M. K. BETTAL		
<b>EXCUSES : TITULAIRES :</b> Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
Mme I. SIMONESSA	Mme B. MILLET	

### PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2024

À la suite du vote du Budget primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2024 au budget « Enseignement Culturel » :

Communes	Potentiel financier final	30 % Particip.	Nbre d'élèves	70 % Particip	Participation 2024
La Chapelle des Fougeretz	4 838 035 €	21 905,78 €	60	45 093,41 €	66 999,19 €
Gévézé	5 215 761 €	23 616,06 €	89	66 888,56 €	90 504,61 €
Montgermont	4 061 429 €	18 389,44 €	48	36 074,73 €	54 464,17 €
Pacé	13 078 228 €	59 215,93 €	194	145 802,02 €	205 017,96 €
Parthenay de Bretagne	1 474 746 €	6 677,39 €	12	9 018,68 €	15 696,07 €
<b>Total</b>	<b>28 668 199,00 €</b>	<b>129 804,60 €</b>	<b>403</b>	<b>302 877,40 €</b>	<b>432 682,00 €</b>

Monsieur DEPOUEZ, 4<sup>ème</sup> Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n° 16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2024 pour le budget « Enseignement Culturel » 2024,
- indiquent que les crédits correspondants figure au chapitre budgétaire 74 du budget « Enseignement Culturel » 2024,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le .....2024,

Sa Publication .....2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président